



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 11 – du 14 Mai 2024

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : Mmes Sophie Charruet, Emilie Bordiga, Maria Amelia De Sousa, Martine Benso, Clarisse Panaias, Sandy Audemard (agent de développement du district) et M. Pierre-Yves Bernier (CTD).

Excusés :

Absents non excusés : Mathilde Gouttard, Elodie Arnol, Carla Campos Calheira.

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour :

- ➡ Jury « Toutes Foot »
- ➡ Échange avec éducateurs et joueuses



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappelle le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres. Invitation sera faite à Martine Benso.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga, C. Panaïas

- D1F Seniors : E. Bordiga et S. Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe des Alpes Futsal : C. Panaïas

Plénière : Tous les membres

OPERATION « TOUTES FOOT »

Présentation par le CTD de ce dispositif visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il s'agit pour les clubs et les instances de la FFF de proposer des projets innovants. Les districts remontant les projets les plus pertinents et innovants des clubs. La ligue choisissant également parmi ces projets le ou les lauréats qui vivront une journée à Clairefontaine.

- Axe 1 : Développer la pratique féminine
- Axe 2 : Assuré plus de mixité dans les différentes fonctions (clubs, district)

Calendrier :

- Les clubs ont jusqu'au 5 Mai pour s'engager.
- Les districts ont jusqu'au 15 Mai pour s'engager.

La commission féminine a souhaité convier au jury du district les éducateurs et les joueuses présentes pour la réunion.

De bilan pour la saison 2023 - 2024. Cela a aussi permis au CTD de représenter l'action « Toutes foot » aux clubs présents.

Un travail de groupe a été mis en place pour étudier les dossiers qui nous ont été présentés en amont par Pierre Yves.

Liste des clubs qui nous ont fait parvenir un dossier :

- La Roche Sport, Gap Foot 05, AFCV, CA Digne, FC Sisteron, SC Vinon Durance, US Veynes Serres.

SUIVI DES COMPETITIONS

Séniors D1 F

RAS



PÔLE TECHNIQUE

COUPE DES ALPES FEMININES- COUPE RICHERME

La commission féminine a effectué un tirage au sort avec les deux équipes finalistes pour définir qui est le club qui reçoit : FC CéresteReillanne – CA Digne.

Critérium U17F

Il reste deux dates de prévu pour le critérium U17F :

- ➡ Le 18 mai à Digne ;
- ➡ Le 25 mai à ST Crépin.

Coupe U17F

La commission féminine a effectué un tirage au sort avec les deux équipes finalistes pour définir qui est le club qui reçoit Gap Foot 05 - SCES.

Echange avec éducateurs et joueuses séniors F

La commission féminine avait invité les éducateurs des clubs de D 1 Féminines ainsi que des joueuses pour faire un bilan de la saison écoulée et d'échanger sur la saison prochaine.

Seulement 4 clubs étaient présents : CA Digne, US VIVO 04, L'Entente Sisteron/Mison/Aiglun, FC Céreste Reillanne. OBSC était excusé. La commission féminine remercie les 5 joueuses présentes ainsi que leurs éducateurs.

L'échange avec les dirigeants de clubs et les joueuses a été très enrichissant.

C'est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de personnes présentes, pour se rendre compte de tout le travail que l'on peut faire en amont et tout le temps que l'on peut donner.



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES CLUBS

- La présidente rappelle le suivi des clubs et les objectifs principaux.
- Rencontre avec le club – 1 par période scolaire
- Identifier un référent féminin (inscrit Footclub)
- Accompagner leur projet de féminisation
- Relancer la participation aux appels à projet (district- Ligue- FFF)

SOIREE DES DIRIGEANTES

RAS

COURRIERS

- Courrier du 19/04/2024 du CA Digne. Absent au plateau critérium U17F du 20/04/2024. Lu, pris note.
- Courrier du 19/04/2024 du CA Digne et de FC Céreste Reillanne. Les deux clubs joueront la Finale de la Coupe Richerme a 8. Lu, pris note. Nécessaire fait.
- Courrier du 28/04/2024 de OBSC. Rencontre OBSC – EPM. Terrain impraticable. Rencontre annulée. Lu, pris note.
- Courrier du 2/05/2024 du CA Digne. Renonce à jouer les barrages. Lu, pris note.
- Courrier du 2/05/2024 de AFCV. Souhaite participer au barrage. Lu, pris note. Nécessaire fait.
- Courrier du 3/05/2024 du CA Digne. Absent au plateau critérium U17F à Vinon. Lu, pris note. Nécessaire fait.
- Courrier du 4/05/2024 de OBSC. Forfait pour la rencontre contre AFCV 2. Lu, pris note.
- Courrier du 5/05/2024 de US Vivo 04. Forfait pour la rencontre contre AFCV 1. Lu, pris note.
- Courrier du 15/05/2024 de EPM : Renonce à jouer les barrages. Lu, pris note.

DISCIPLINE

Dossier N° 130 Match du 4/02/2024 FC Céreste Reillanne – EP Manosque.

CSR

- Dossier N° 072(code 1005) Match N° 26747021 : FC Céreste Reillanne – L'Argentièrre Sport du 21/01/2024.
- Dossier N° 085 (code 1005) Match N° 26747024 : AFCV 1 – OBSC du 4/02/2024.
- Dossier N° 087 (code 1005) : Coupe des Alpes Futsal du 28/04/2024.
- Dossier N°088 (code 1005) Match N° 2674703 : AFCV 2 – L'Argentièrre Sport du 11/02/2024.
- Dossier N° 091 (code 1005) Match N° 26747036 : EP Manosque – AFCV 2 du 18/02/2024.
- Dossier N° 095 (code 1005) Match N° 27496173 : Coupe des Alpes AFCV 1 – OBSC du 25/02/2024.
- Dossier N°101 (code 1105) Match N° 26746999 : L'Argentièrre Sport – AFCV 1 du 10/03/2024.
- Dossier N° 102 (code 1005) : Coupe des Alpes féminine U17F. CA Digne – AFCV du 9/03/2024.



PÔLE TECHNIQUE

La séance est levée à 20H30.

Prochaine réunion le 11 Juin 2024 à 18H00.

**Présidente de séance
Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance
Emilie Bordiga**

CLUBS	REFERENT	CLUBS	REFERENT
AFCV	Sophie CHARRUET	OBSC	Martine BENSO
CA DIGNE	Clarisse PANAIAS	L'ARGENTIERE SPORTS	M-A RIBEIRO DE SOUSA
EP MANOSQUE	P Y BERNIER	US VIVO 04	Clarisse PANAIAS
SISTERON FC	PY BERNIER	FC CERESTE REILLANE	Mathilde GOUTTARD
MISON	Sophie CHARRUET	TALLARD ASF	Emilie BORDIGA
AIGLUN US	Clarisse PANAIAS	US BLANCHE SEYNE	PY BERNIER
St CREPIN ES	PY BERNIER	LARAGNE SPORTS	
MVR Futsal	Sophie CHARRUET	ESMD	Clarisse PANAIAS
GAP FOOT 05	Emilie BORDIGA	VINON	PY BERNIER

Compte rendu réunion du 14/05/2024 avec les éducateurs seniors F et de joueuses

Bilan saison 2023 - 2024

Educateurs : positif	Educateurs : négatif
Bon déroulement du championnat Pas de dossier en discipline	2 forfaits généraux
Joueuses : positif	Joueuses : négatif
Arbitrage Tournoi Futsal Avoir la Finale de la Coupe Richerme en même temps que les garçons	Arbitre de touche Matches pendant les vacances scolaires

Type de pratique pour la saison 2024 - 2025

Priorité à 8 et à 11 si possible

Championnat

Proposition éducateurs	Proposition joueuses
Plus de souplesse dans les reports de matchs. Quelques jours avant la rencontre. Début du championnat début octobre.	Ne pas faire les rencontres dans le nord du département lorsqu'il fait froid. Championnat en 2 poules. Récompenser les 1 ^{er} , 2 ^{eme} , et 3 ^{eme} du championnat. Proposer un temps convivial, mélange des équipes. Formations des éducateurs.

Proposition de slogan

Foot de filles

Le terrain au féminin

Prêtes à marquer